Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20261102-DEL130_2026-DE

CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 2 novembre 2026

DELIBERATION N°130/2026
ADMINISTRATION GENERALE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

L'an deux Mil vingt-six, le 2 novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 27 octobre 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

Membres en exercices : 29
Présent(e)s : 25
Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 4
Absent(e)s : 0
Votants : 29

Présent.e.s (25) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme JOALLAND Dina, Mme RUBAUD Karine, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, Mme HÉLIN Alexane, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi (arrivé à 19h23) Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, Mme LE MOINE Nathalie, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, M. DANGÉ Roger, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROLLAND Sébastien, Mme BENTZ Nathalie, Mme POULAIN Florence, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick, M. ALLAIN Jérôme.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (4) :
Monsieur TONNELIER Jean-Yves donne pouvoir à Madame BOUTEILLER Anne
Monsieur CORDEIRO Dominique donne pouvoir à Monsieur PLOTEAU Fabrice
Monsieur BOLZER Théo donne pouvoir à Madame STRALKOWSKI Béatrice
Monsieur RABEAU Olivier donne pouvoir à Monsieur LE BORGNE David

Absent.e.s (0) :

Secrétaire de séance : Madame MAUTALENT Marie

La séance est levée à 19h59

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20261102-DEL130_2026-DE

N°130/2026 (5.2) : Administration Générale - Fonctionnement des assemblées – Modification de la composition du Comité Social Territorial

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération n°48-2026 du 10 avril 2026, le Comité Social Territorial (CST) a été installé.
A titre de rappel, le CST est notamment compétent pour étudier les questions relevant de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion des ressources humaines de la collectivité.
Le CST est composé :

- Des représentants de la collectivité, désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
- Des représentants du personnel, élus au scrutin de liste.

Pour la durée du mandat en cours, le Conseil municipal a fixé le nombre de représentants à 5 titulaires et 5 suppléants.
Ce nombre est fixé pour la durée du mandat au moment de la création du comité et actualisé avant chaque élection.
Madame Jacqueline DAGORNE a fait part de sa volonté de démissionner de cette instance le 5 octobre 2026. Aussi, il est proposé de la remplacer par Madame Anne BOUTEILLER.

Ceci exposé,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu les articles L. 251-5, L. 253-5, R. 252-30, R.252-34, R. 252-35 et R. 253-7 du Code général de la fonction publique ;
Vu l'avis favorable de la commission administration générale -finances réunie le mardi 13 octobre 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Confirme la nouvelle composition du Comité Social Territorial.**

Composition du Comité Social Territorial	
Représentants des collectivités	
5 Titulaires	**5 Suppléants**
LE BORGNE David	BOUTEILLER Anne
RABEAU Olivier	TONNELIER Jean-Yves
GIRAUD Paul	SUHARD Jocelyne
JOALLAND Dina	DANGE Roger
ROGIER-GUILLEROT Matthieu	POULAIN Florence

Pour extrait conforme

Le Maire
David LE BORGNE

La Secrétaire
Marie MAUTALENT

MAIRIE DE CHARTRES DE BRETAGNE
Ille et Vilaine